



COMMUNE DE PLOËRDUT

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2018

Date de convocation : 10/11/2018

Date d'affichage : 10/11/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, M. CAREL, M. SCRAIGN, MME HAUTE, MME LE CUNFF, M. ROPERS, MME ROUSSEAUX, M. RIO, M. MARREC, MME PLASSE.

Absents excusés : MME GUERIN,
MME LE CARFF, ayant donné pouvoir à M. GUILLOUX,
M. GOURIO.

Absents : M. BARNETT,
MME DAFFOS.

Secrétaire : MME LE CUNFF

Commission Finances :

➤ **DCM2018-11-19-57 - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet Nicolas pour l'aménagement de la Grand'Rue**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 25 janvier 2018, a approuvé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Nicolas pour l'aménagement de sécurité de la Grand'Rue pour un montant de 3 950€ HT soit 4 740€ TTC. Il indique que le montant du marché de travaux qui a été approuvé est supérieur aux estimations faites par la maîtrise d'œuvre, la réfection du réseau d'eaux pluviales ayant été décidée par la maîtrise d'ouvrage.

Dès lors l'enveloppe de travaux est passée de 70 000€ HT à 122 071.84€ HT.

Par conséquent, le maître d'œuvre propose à la commune un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 2 938.33€ HT soit 3 526€ TTC afin d'adapter sa rémunération en conséquence. Le marché de maîtrise d'œuvre passerait ainsi d'un montant de 4 740€ TTC à un montant de 8 266€ TTC.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la passation de l'avenant susvisé, le marché de maîtrise d'œuvre s'élevant ainsi à 6 888.33€ HT soit 8 266€ TTC.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- DIT que la dépense sera imputée à l'opération, sur le budget de la commune.

➤ **DCM2018-11-19-58 - Fonds de concours de Roi Morvan Communauté pour le multi-accueil au titre de l'année 2016**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le conseil communautaire s'est engagé à verser un fonds de concours aux communes gestionnaires d'un multi accueil, à hauteur de 50 % de leur reste à charge.

Le conseil communautaire de Roi Morvan Communauté, lors de sa dernière session, a délibéré aux fins d'accorder à la commune ledit fonds de concours au titre de l'année 2016 pour un montant de 24 862.60 €.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE de percevoir le fonds de concours alloué par Roi Morvan Communauté pour le fonctionnement du multi-accueil de Ploërdut pour un montant de 24 862.60€.
- DIT que cette recette sera perçue sur le budget de la commune.

➤ **DCM2018-11-19-59 - Présentation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 4 octobre 2018**

Monsieur le maire présente le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées évoqué en séance du 4 octobre 2018.

Pour la commune de Ploërdut, les attributions de compensation s'établissent comme suit et prennent en compte l'impact cumulé du transfert de charges des zones d'activités et de l'imputation des charges du service commun autorisation droit du sol.

	AC initiales	AC négative	Charges transférées 2001/2016	AC 2016 reversées aux communes	AC négatives reversées à RMCom	Charges transférées ZA 2018	Déduction charges ZA avant 2018	Déduction charges service commun	AC 2019	AC négative 2019
PLOËRDUT	58591	0	507	58084	0	313	0	2360	55411	0

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 octobre 2018 tel que présenté.

➤ **DCM2018-11-19-60 - Admission de créances en non-valeur**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un état des produits irrécouvrables, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

	Sommes non recouvrées	Motifs de la présentation
Titres de 2016 – 390 Cantine /GUIBERT Yvan / TREMEDEC Elodie	38.72 €	Surendettement et décision d'effacement de dettes

Madame le Receveur municipal demande l'inscription en non-valeur de ce titre de recettes.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'inscription en non-valeur du titre de recettes 390 émis sur l'exercice 2016.

➤ **DCM2018-11-19-61 - Avis sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre »**

Monsieur Gilles Carel, adjoint au maire présente le dossier de consultation transmis par la DDTM concernant la modification – extension du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre » au conseil municipal pour avis.

La délimitation du périmètre actuel du site Natura 2000 manque de cohérence car :

- Elle ne prend pas en compte d'importantes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire,
- Elle ne permet pas la préservation satisfaisante de certaines espèces telle que la Mulette perlière,
- Elle ne concourt pas au rétablissement de la continuité écologique entre l'amont et l'aval de plusieurs cours d'eau,
- Des limites trop étroites en fond de vallée ou n'étant pas ajustées aux délimitations des unités de gestion, ne permettent pas une contractualisation correspondant aux pratiques des agriculteurs notamment sur les prairies humides, ni une protection efficace des habitats et espèces présents.

Les objectifs de l'extension du périmètre sont les suivants :

- Intégrer des habitats qui ne figurent pas dans le périmètre actuel du site,
- Prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt communautaire dont les stations de Mulette Perlière,
- Assurer la cohérence territoriale du site en reliant entre elles certaines parties actuellement disjointes,
- Mettre en place de manière cohérente et concertée les actions de gestion conservatoire sur le site.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable à la modification du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre » telle que présentée.

➤ **Présentation du rapport d'activités 2017 de Morbihan Energies**

Monsieur Gilles Carel, adjoint au maire, présente le rapport d'activités 2017 de Morbihan Energies :

Il indique que la commune de Ploërdut compte 907 clients alimentés en basse tension dont 6 mal alimentés.

La commune compte 85 km de réseau haute tension et 66 km de réseau basse tension.

En 2017, le temps moyen de coupure de l'électricité subi par usager et par an dans le département du Morbihan s'élève à 306 minutes.

Morbihan Energies a financé 359k€ de travaux sur le réseau électrique de la commune de Ploërdut.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

➤ **Présentation du rapport d'activités 2017 de Eau du Morbihan**

Monsieur Gilles Carel, adjoint au maire, présente le rapport d'activité 2017 de Eau du Morbihan.

Il indique que Eau du Morbihan regroupe 101 membres :

- 4 communautés de communes,
- 8 syndicats intercommunaux,

- 89 communes.

Ses membres ont désigné une assemblée délibérante et élu un bureau constitué du président et des vices présidents.

En 2017, eau du Morbihan a produit 24.6M de m³ d'eau et importé 8.2 m³ d'eau. 13.1 M de m³ d'eau ont été distribués par Eau du Morbihan dont 11.5 m³ distribués aux 112 000 abonnés de Eau du Morbihan Distribution.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

➤ **DCM2018-11-19-62 - Prise en charge des trois premiers mois de loyer du médecin.**

Monsieur le maire rappelle qu'un nouveau médecin, madame Luca, a pris ses fonctions à la maison médicale.

Il indique qu'elle a trouvé une location chez un particulier, sur la commune de Ploërdut.

Il propose aux membres du conseil municipal de prendre en charge les trois premiers mois de son loyer sous forme d'avance remboursable.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la prise en charge des trois premiers mois de loyer du médecin, madame Luca, sous forme d'avance remboursable.
- DIT que la dépense et la recette seront imputées sur le budget de la commune.

Questions diverses

➤ **Projet de parc éolien sur la commune de Ploërdut.**

Monsieur le maire indique que l'enquête publique concernant le projet de parc éolien géré par la Société d'Exploitation du Parc Eolien de la Madeleine débutera le 10 décembre 2018 à 9h00 pour s'achever le 10 janvier 2019 à 12h00.

Il précise qu'un mat de mesure du vent a d'ores et déjà été installé.

➤ **Vœux 2019**

Clôture de la séance